



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/36
25 mai 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dixième réunion
Montréal, 20-23 juin 2022
Points 9(a) et (d) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : PEROU

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche) PNUD et PNUE

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/1

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Pérou

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	PNUD (principale), PNUE	80 ^e	67,5 % d'ici 2025

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2021	9,39 (tonnes PAO)

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2021	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					9,32				9,32
HCFC-123					0,02				0,02
HCFC-142b					0,06				0,06
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés		2,92							2,92

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	26,88	Point de départ des réductions globales durables :	54,79
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	18,14	Restante :	36,65

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2022	2023	2024	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	4,89	0,0	0,0	4,89
	Financement (\$ US)	499 000	0	0	499 000
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,87	0,0	0,0	0,87
	Financement (\$ US)	94 000	0	0	94 000

(VI) DONNÉES DU PROJET		2017	2018	2019	2020*	2021	2022	2023 2024	2025	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		24,19	24,19	24,19	17,47	17,47	17,47	17,47	8,74	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		24,19	24,19	24,19	17,47	17,47	17,47	17,47	8,74	s.o.	
Financement convenu (\$ US)	PNUD	Coûts de projet	350 100	0	233 400	0	0	466 800	0	116 700	1 167 000
		Coûts d'appui	24 507	0	16 338	0	0	32 676	0	8 169	81 690
	PNUE	Coûts de projet	62 400	0	41 600	0	0	83 200	0	20 800	208 000
		Coûts d'appui	8 112	0	5 408	0	0	10 816	0	2 704	27 040
Financement approuvé par ExCom (\$ US)		Coûts de projet	412 500	0	0	275 000	0	0	0	687 500	
		Coûts d'appui	32 619	0	0	21 746	0	0	0	0	54 365
Fonds totaux demandés pour approbation à la présente réunion (\$ US)		Coûts de projet					550 000			550 000	
		Coûts d'appui						43 492			43 492

*La deuxième tranche était censée être communiquée en 2019.

Recommandation du Secrétariat	Approbation globale
-------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Pérou, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la troisième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant total de 593 492 \$ US, soit 466 800 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 32 676 \$ US pour le PNUD, et 83 200 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 10 816 \$ US pour le PNUE.² La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC de 2020-2021, et le plan de mise en œuvre de la tranche de 2022 à 2024.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Pérou a déclaré une consommation de 9,39 tonnes PAO de HCFC en 2021, ce qui est inférieur de 65 pour cent à la valeur de référence des HCFC en ce qui a trait à la conformité. La consommation de HCFC pour les années 2017 à 2021 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Pérou (données de l'Article 7 - 2017-2021)

HCFC	2017	2018	2019	2020	2021	Référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	401,40	358,52	292,76	223,75	169,39	433,29
HCFC-123*	0,00	0,00	0,00	0,84	0,79	0,00
HCFC-124	0,20	0,34	0,00	0,00	0,00	2,77
HCFC-142b	3,74	1,78	2,41	0,00	0,93	18,15
Total (tm)	405,34	360,64	295,17	224,59	171,11	470,46
HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés**	381,25	266,22	132,96	43,69	26,54	***253,73
Tonnes PAO :						
HCFC-22	22,08	19,72	16,10	12,31	9,32	23,85
HCFC-123*	0,00	0,00	0,00	0,02	0,02	0,00
HCFC-124	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,06
HCFC-142b	0,24	0,12	0,16	0,00	0,06	1,18
Total (tonnes PAO)	22,32	19,84	16,26	12,33	9,40	26,88
HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés**	41,94	29,28	14,63	4,81	2,92	***27,91

* Il n'y a eu aucune consommation de HCFC-123 avant 2015, celle-ci n'est par conséquent pas incluse dans la valeur de référence des HCFC ou dans le point de départ pour les réductions globales de HCFC.

** Rapport sur l'exécution des programmes du pays.

*** Point de départ défini dans l'Accord conclu avec le Comité exécutif.

3. La consommation de HCFC au Pérou a constamment diminué au cours des cinq dernières années, en raison de la mise en œuvre des activités menées au titre du PGEH, notamment l'application du système d'octroi de permis et de quotas pour l'importation et l'exportation, une transition progressive vers des technologies de remplacement dans le secteur des équipements de réfrigération et de climatisation, et l'interdiction des importations de HCFC-141b pur pour nettoyer les circuits de réfrigération depuis le 1^{er} janvier 2017. En 2019, la réduction relativement plus importante du HCFC-22 est due à une hausse du prix du frigorigène comparé à ses solutions de remplacement, tandis que la réduction de 50 pour cent du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés s'explique par des importations plus élevées de systèmes similaires à base de HFC, de HFO et d'agents de gonflage du type cyclopentane. De plus, les effets de la pandémie et une dépression économique dans le pays ont provoqué des réductions supplémentaires des importations de HCFC en 2020 et 2021.

² Selon la lettre du 7 avril 2022 du ministère de la Production du Pérou adressée au PNUD.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

4. Les données relatives à la consommation sectorielle de HCFC, publiées par le gouvernement du Pérou dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays pour 2021, correspondent aux données communiquées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement était en train de mettre en place un système opérationnel d'octroi de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC déclarée en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal pour 2020-2021 était correcte (comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus). De plus, les recommandations du précédent rapport de vérification ont été traitées pendant la mise en œuvre de la deuxième tranche. Le rapport de vérification recommande que le gouvernement continue à examiner, par précaution, jusqu'à l'élimination complète des HCFC, les importations de HCFC-123 et à surveiller les équipements au HCFC-123 correspondants installés. En outre, l'amélioration du système de contrôle des importations pour les polyols prémélangés avec des HCFC ou des HFC a été recommandée. Le PNUD a confirmé que le gouvernement du Pérou collaborait avec le PNUD et le PNUE pour suivre les recommandations du rapport de vérification.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Depuis 2020, le gouvernement du Pérou a publié cinq Résolutions directoriales liées au système d'octroi de permis et de quotas pour le contrôle des HCFC au titre du Protocole de Montréal et intégré les engagements de l'Amendement de Kigali dans des règlements nationaux à travers le décret suprême n° 019 2021 du ministère de la Production (PRODUCE).

7. Les HFC ont été intégrés au système d'octroi de permis ; les codes du système harmonisé (SH) de 2022 ont été adoptés par les douanes. Au total, 98 agents des douanes, courtiers en douane et importateurs ont été formés aux codes SH mis à jour en 2021, et 293 agents des douanes en 2022. De plus, 20 agents des douanes directement impliqués dans les procédures d'importation ont été formés aux contrôles des HCFC et des équipements avec HCFC, et aux mesures pour empêcher le commerce illicite, y compris les procédures de gestion des risques. Les agents des points de contrôle des douanes ont reçu des notes officielles sur les contrôles des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et des équipements à base de SAO avec un Outil rapide des agents des douanes pour examiner les SAO ; deux identificateurs multi-frigorigènes supplémentaires ont été acquis et seront livrés aux douanes.

8. En coordination avec l'Institut des normes techniques et sur la base des normes ISO pour les systèmes de réfrigération et les pompes à chaleur, sept normes nationales ont été adoptées en 2020 pour réguler le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation. Ces normes nationales établissent des exigences pour la sécurité des personnes et des biens, fournissent une orientation pour la protection de l'environnement et établissent des procédures pour l'exploitation, l'entretien et la réparation des systèmes de réfrigération ainsi que pour la récupération des frigorigènes. Ces normes fournissent aussi des critères pour la désignation et la classification en matière de sécurité des frigorigènes et établissent des exigences pour la construction, les caractéristiques et les performances des présentoirs réfrigérés utilisés pour la vente et la présentation des aliments.

9. En coordination avec le ministère du Travail, des normes de compétence professionnelle sur les bonnes pratiques pour la réfrigération et la climatisation (RDG n° 072-2020-MTPE/3/19) et les instruments d'évaluation (RDG n° 095-2021-MTPE/3/19) ont été approuvées.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

10. Pendant la deuxième tranche, les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- (a) *Application des bonnes pratiques et procédures de réfrigération pour l'utilisation de frigorigènes de remplacement à faible potentiel de réchauffement global (PRG) :* 35 ensembles³ d'équipements, d'outils et d'instruments pour la manipulation des frigorigènes inflammables et pour la récupération des frigorigènes ont été livrés à l'Association péruvienne de réfrigération, de climatisation et de ventilation ; 122 techniciens ont été formés aux bonnes pratiques d'entretien des équipements de réfrigération et à l'utilisation des frigorigènes à faible PRG ; 164 techniciens ont été formés, lors de 11 ateliers virtuels, à l'électronique appliquée au secteur de la réfrigération et de la climatisation, à la manipulation sans danger des hydrocarbures (HC), de l'ammoniac et du dioxyde de carbone (CO₂) transcritique, aux bonnes pratiques, et à la récupération et au recyclage des frigorigènes ; 23 instructeurs ont été formés en vue d'une certification au titre de la norme de compétence professionnelle ; deux modules vidéo de formation et deux manuels de formation ont été publiés, sur les bonnes pratiques en réfrigération, comprenant les frigorigènes inflammables, le soudage spécialisé et la surveillance des fuites ;
- (b) *Renforcement de l'enseignement formel des techniciens de réfrigération :* tous les centres de service national de formation au travail industriel (SENATI) ont mis à jour leurs programmes en 2020 afin d'intégrer les bonnes pratiques de manipulation des HCFC et des frigorigènes de remplacement à faible PRG, dont les frigorigènes naturels ; une référence des outils et équipements disponibles est en cours de définition ; et une liste préliminaire des outils et équipements⁴ pour renforcer les 11 instituts de formation technique en réfrigération et climatisation sélectionnés a été rédigée ;
- (c) *Établissement des centres de récupération et de recyclage :* l'acquisition, la livraison, la configuration et la formation à l'utilisation des équipements⁵ pour l'exploitation de trois centres de recyclage dans la capitale (Lima) et de deux centres dans deux autres localités ont été achevés ; et sept ateliers de formation virtuelle à la récupération et au recyclage ont été tenus pour 130 techniciens de réfrigération et de climatisation ;
- (d) *Assistance technique pour l'adoption de technologies sans PAO, à faible PRG par les utilisateurs finaux de la réfrigération commerciale :* une étude théorique des utilisateurs finaux des secteurs des supermarchés, de l'agroindustrie et des entrepôts a été entreprise pour identifier les parties prenantes et les exigences techniques pour la conversion/le remplacement des systèmes de réfrigération et de climatisation aux HCFC dans les secteurs clés par du CO₂ transcritique ; et

³ Chaque ensemble comprend un équipement de récupération des HCFC et des HFC, une bouteille de récupération, une pompe à vide, un kit de pièces pour la réparation des compresseurs et des bouteilles d'huile, une bascule numérique de chargement, un kit de soufflante d'azote, un détecteur de fuites et deux kits de manomètres avec des flexibles normalisés, de petits outils et instruments, et des équipements de protection individuelle.

⁴ Voici une liste préliminaire des équipements à acquérir et distribuer aux centres de formation : machines de récupération de frigorigène, climatiseurs au R-410A, bouteilles de frigorigène (R-410A et HFC-134a) et de gaz sous pression (azote, oxygène et acétylène), pompes à vide, bouteilles de récupération de frigorigène, kits de soudage, balances électroniques, détecteurs de fuites pour les frigorigènes halogénés, compresseurs, condenseurs, évaporateurs, filtres et autres composants des systèmes de réfrigération, et petits instruments et outils.

⁵ La liste des équipements acquis pour les centres de récupération et de recyclage comprend : 15 équipements de récupération et de recyclage pour les frigorigènes fluorés les plus courants, cinq balances électroniques de précision pour le chargement, 175 bouteilles de récupération et citernes de tailles différentes, 20 ensembles de manomètres et de flexibles, et 10 de chacun des éléments suivants : pompe à vide sans étincelles, analyseur de frigorigène pour tester des frigorigènes très variés, thermomètre numérique et détecteur de fuites électronique.

- (e) *Programme de sensibilisation du public afin de promouvoir l'élimination des HCFC* : quatre séminaires virtuels de sensibilisation à l'élimination des HCFC et aux solutions de remplacement à faible PRG ont été tenus pour un total de 302 participants parmi les autorités du secteur public, les utilisateurs finaux, les techniciens d'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, les importateurs, les instituts de formation et les universités ; des documents numériques⁶ ont été élaborés et chargés sur des plateformes virtuelles par le PRODUCE, le PNUD et les instituts techniques.

Unité de mise en œuvre et de gestion du projet (PMU)

11. La PMU, mise en place au sein du PRODUCE, rend directement compte à l'unité nationale de l'ozone (UNO), tout en bénéficiant de la supervision et des conseils du PNUD. La PMU est dirigée par un gestionnaire de projet et épaulée par une assistante administrative. L'assistance technique est assurée par des consultants nationaux et un expert international en réfrigération et en climatisation. Les dépenses engagées par la PMU s'élèvent à 21 000 \$ US et sont réparties comme suit : coordinateur de projet (11 000 \$ US), assistant de projet (3 000 \$ US) et vérification de la consommation de HCFC (7 000 \$ US).

Décaissement des fonds

12. En date d'avril 2022, sur les 687 500 \$ US approuvés jusqu'à présent (soit 583 500 \$ US pour le PNUD et 104 000 \$ US pour le PNUE), 486 272 \$ US (71 pour cent) ont été décaissés (soit 398 970 \$ US pour le PNUD et 87 302 \$ US pour le PNUE), comme indiqué dans le tableau 2. Le solde, qui s'élève à 201 228 \$ US, sera décaissé en 2022-2024.

Tableau 2. Rapport financier de la phase II du PGEH pour le Pérou (\$ US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUD	350 100	335 093	233 400	63 877	583 500	398 970
PNUE	62 400	62 302	41 600	25 000	104 000	87 302
Total	412 500	397 395	275 000	88 877	687 500	486 272
Taux de décaissement (%)	96		32		71	

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche

13. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juin 2022 et décembre 2024 :
- (a) *Mise à jour et renforcement du cadre juridique* : renforcement des procédures réglementaires pour la conformité avec la stratégie d'élimination des HCFC à travers la formation de 70 agents des douanes impliqués dans les procédures d'importation pour les HCFC et les équipements avec HCFC ; reproduction des lignes directrices et des outils rapides à distribuer aux participants des ateliers de formation ; suivi de l'application du système d'octroi de permis et de quotas pour les importations/exportations de HCFC, et suivi de l'application des codes douaniers de SH améliorés (PNUE) (23 600 \$ US) ;
- (b) *Soutien technique et institutionnel pour le fonctionnement du système de certification* : embauche d'un spécialiste pour guider le processus ; organisation d'une visite d'étude en Colombie pour les représentants de l'UNO, des associations de réfrigération et de climatisation et des instituts de formation pour apprendre des expériences dans la certification des techniciens de réfrigération et climatisation ; promotion du registre des

⁶ Les documents de sensibilisation traitent des solutions de remplacement à faible PRG utilisées dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation, de la certification pour les techniciens de réfrigération et climatisation, de la récupération et du recyclage, et des engagements du pays pour l'élimination des HCFC.

certIFICATEURS potentiels⁷ sous la responsabilité du ministère du Travail ; encouragement des techniciens de réfrigération et climatisation à participer à la préparation en cours des directives et manuels de processus et de production pour la certification ; élaboration d'une campagne de sensibilisation multi-canaux sur le processus de certification (ateliers en personne, brochures et médias électroniques) ; certification d'au moins 200 techniciens au titre de la norme de compétence professionnelle, avec évaluation des résultats (PNUE) (39 600 \$ US) ;

- (c) *Assistance technique pour l'adoption de normes de sécurité* pour l'introduction d'équipements de réfrigération et de climatisation utilisant des frigorigènes sans SAO et à PRG nul/faible (dont des frigorigènes inflammables), et la reproduction de 500 ensembles de lignes directrices (PNUE) (20 000 \$ US) ;
- (d) *Application de bonnes pratiques et procédures en matière de réfrigération pour l'utilisation de frigorigènes de remplacement à faible PRG* : organisation de quatre ateliers de formation à la manipulation sans danger des frigorigènes aux HC pour 100 techniciens de réfrigération et climatisation ; organisation de 10 ateliers de formation (six à Lima et quatre dans les provinces) pour 150 techniciens et 10 formateurs en utilisant le cours reconçu sur les bonnes pratiques d'entretien des technologies avec HCFC et de remplacement ; conception et impression de documents liés aux bonnes pratiques en réfrigération ; lancement de l'approvisionnement et de la distribution des équipements et outils pour la manipulation sans danger des HC (PNUD) (79 016 \$ US) ;
- (e) *Renforcement de l'enseignement formel des techniciens de réfrigération* : achèvement de l'acquisition et de la distribution d'équipements⁸ et d'outils pour 11 institutions sélectionnées (PNUD) (44 167 \$ US) ;
- (f) *Établissement d'un programme de récupération, recyclage et régénération des frigorigènes* : approvisionnement du deuxième lot d'équipements⁹ pour cinq centres de récupération et recyclage de HCFC-22 (trois à Lima, un à Piura et un à Arequipa) ; fourniture d'assistance virtuelle et en personne par un consultant international ; formation de 150 techniciens à la récupération, au recyclage et à la régénération des frigorigènes ; et évaluation de la faisabilité technique et des coûts et bénéfices de l'établissement d'une unité de régénération pour les frigorigènes les plus courants du marché (PNUD) (184 750 \$ US) ;
- (g) *Promotion des solutions de remplacement à faible PRG pour la chaîne de froid* : réalisation de trois séminaires de formation, chacun pour au moins 75 représentants d'utilisateurs finaux de réfrigération commerciale ; élaboration d'une brochure d'information au sujet des bonnes pratiques d'entretien de réfrigération et de climatisation pour les supermarchés,

⁷ Les centres de certification potentiels comptent les instituts de formation technique de réfrigération et de climatisation, des entreprises privées et l'association des techniciens de réfrigération et climatisation. Le suivi de ces centres relève de la juridiction du ministère du Travail.

⁸ Conformément au processus d'acquisition effectué à la deuxième tranche.

⁹ La liste provisoire d'approvisionnement pour le deuxième lot d'équipements comprend : quatre machines de récupération de frigorigènes et 10 unités d'équipements de récupération et recyclage, qui conviennent tous à une utilisation avec les HCFC, les HFC et les autres mélanges ; 175 bouteilles rechargeables ou réutilisables de tailles différentes pour stocker et transporter les gaz frigorigènes ; cinq balances électroniques ; 10 autres équipements et instruments (c'est-à-dire des pompes à vide, des identificateurs de frigorigène pour frigorigènes seuls et mélangés, des thermomètres numériques, des ensembles de manomètres à deux voies et deux flexibles). De plus, chaque centre fournira une contribution de contrepartie d'équipements, dont les systèmes de nettoyage et d'inspection de bouteilles, des conteneurs pour l'huile contaminée, un aspirateur à poussière, une soufflante d'air chaud et des étiquettes pour identifier le HCFC-22 recyclé.

l'agroindustrie et les entrepôts, comprenant une sélection d'études de cas pour indiquer les performances des systèmes avec du CO₂ transcritique, entre autres technologies à faible PRG ; élaboration d'une analyse coût-bénéfice pour au moins quatre utilisateurs finaux commerciaux afin de déterminer la meilleure option pour remplacer leurs systèmes de réfrigération et de climatisation ; et promotion d'accords volontaires pour la conservation, la conversion et la destruction appropriée d'équipements sélectionnés avec HCFC au sein du sous-secteur (PNUD) (75 000 \$ US) ;

- (h) *Promotion de solutions de remplacement pour la réduction de la consommation de HCFC et de l'utilisation des équipements de réfrigération et de climatisation à base de frigorigènes à faible PRG dans des secteurs clés* : évaluation des exigences de sensibilisation ; conception de documents de sensibilisation ; assurance de la reproduction et de la distribution des documents de sensibilisation ; coordination des efforts spécifiques de sensibilisation ; et organisation des campagnes de sensibilisation à l'élimination des HCFC (PNUD) (39 867 \$ US) ; et
- (i) *Unité de gestion de projets* : suivi des projets dans le cadre de la phase II du PGEH ; préparation des rapports périodiques annuels ; tenue de réunions avec les parties prenantes ; fourniture de vérification externe ; présentation d'un rapport de vérification et des plans de mise en œuvre annuelle (PNUD) (44 000 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

14. Le gouvernement du Pérou a déjà émis des quotas d'importation de 16,97 tonnes PAO de HCFC pour 2022, ce qui est inférieur aux quotas d'importation de HCFC pour 2021 et aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

15. À la question des plans du gouvernement d'élaborer des réglementations spécifiques pour soutenir la récupération et le recyclage des frigorigènes, le PNUD a expliqué que le sujet était toujours en cours de discussion avec les parties prenantes pertinentes. En fournissant des informations sur la manière dont le réseau de récupération et de recyclage fonctionnerait, le PNUD a expliqué que les techniciens pourraient soit vendre le frigorigène contaminé (pour 10 pour cent du prix actuel du fluide), soit le recycler à un coût inférieur de 30 pour cent à celui de l'achat de frigorigène vierge. Les centres prêteraient ou loueraient des équipements de récupération et des bouteilles de stockage aux techniciens, selon le volume de gaz à collecter dans le système de réfrigération ou de climatisation. Le PNUD a noté que les facteurs permettant le succès de la mise en œuvre du programme de récupération et de recyclage comprenaient la commodité, les prix des frigorigènes, la disponibilité d'équipements de récupération et de bouteilles de stockage à la demande, la formation, la sensibilisation et la rareté imminente du HCFC-22. Le PNUD a également expliqué que, bien que les équipements de récupération et de recyclage acquis pussent gérer les HCFC et les HFC déjà présents sur le marché local, il convenait de se focaliser initialement sur le HCFC-22. Après avoir gagné de l'expérience avec la logistique et avoir acquis des équipements, des bouteilles et des outils supplémentaires, le programme de récupération et de recyclage a pu être étendu à d'autres frigorigènes. Le volume estimé de récupération et de recyclage pour la période initiale est d'environ 5 000 kg de HCFC-22 par an.

16. En réponse à une demande sur le fonctionnement de la certification des techniciens de réfrigération et de climatisation, le PNUE a expliqué que, bien que le programme de certification soit volontaire, il existe

une réglementation attribuant la juridiction au ministère du Travail pour son application. Ainsi, les centres de certification doivent être enregistrés avec le ministère du Travail, qui surveillera le processus de certification. Des cours sur les bonnes pratiques renforceront les compétences nécessaires aux techniciens pour suivre le processus de certification. Bien que les techniciens doivent payer pour la certification, elle représente une opportunité pour faire reconnaître leur connaissance et leur expérience précédentes, trouver des emplois mieux rémunérés et attirer plus de clients.

17. En ce qui concerne le soutien fourni aux utilisateurs finaux commerciaux et industriels, l'UNO promouvra les accords volontaires pour l'élimination des HCFC entre le PRODUCE et les entreprises. De plus, le PNUD fournira une assistance technique aux entreprises intéressées dans les procédures d'élaboration pour la conservation, la conversion ou le remplacement des frigorigènes, et la destruction appropriée des équipements avec HCFC. Cependant, étant donné que les réglementations du pays ne satisfont pas aux exigences établies dans la décision 84/84, le PNUD a confirmé qu'il n'y aurait pas de transfert d'incitations économiques au secteur des utilisateurs finaux.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des genres¹⁰

18. Conformément au mandat encourageant l'égalité hommes-femmes, le gouvernement du Pérou a intégré ces considérations à son travail dans le cadre du Protocole de Montréal. Certaines des activités destinées aux femmes qui ont été menées comprenaient des ateliers de formation spécifiques pour les femmes ; des efforts fournis pour obtenir l'équilibre entre les sexes parmi les experts recrutés, les formateurs et les participants aux ateliers de formation ; et l'introduction de considérations sur le genre dans les sessions de formation et les documents de formation. De plus, le personnel engagé dans le suivi et l'évaluation du PGEH a les compétences requises en matière de genre afin d'identifier l'avancée et les difficultés liées à l'intégration des questions de genre et leur rapport avec les résultats globaux du projet. Par conséquent, tous les rapports incluent l'avancée sur les questions d'égalité des sexes et leur incidence sur les hommes et les femmes, ainsi que les difficultés associées en termes quantitatifs et qualitatifs.

Pérennité de l'élimination des HCFC

19. L'interdiction des importations de HCFC-141b pur imposée depuis le 1^{er} janvier 2017 a permis de supprimer l'utilisation de cette substance lors du nettoyage des systèmes de réfrigération et de climatisation dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération. Le gouvernement du Pérou s'est rapproché du service des douanes et des instituts de formation technique pour garantir l'intégration des informations liées au Protocole de Montréal à leurs plans de formation standards. Le service des douanes a également inclus au programme de son centre de formation des informations pertinentes concernant le Protocole de Montréal et d'autres accords environnementaux. Dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, le SENATI a actualisé son programme d'étude, en plus des cours classiques sur les bonnes pratiques d'entretien déjà dispensés par les instituts de formation technique. La norme pour la certification des techniciens a été approuvée par le ministère du Travail et sa mise en œuvre commence. Les activités prévues pour les campagnes de sensibilisation à l'élimination des HCFC, consistant à fournir une assistance technique aux utilisateurs finaux (portant sur la chaîne du froid), et à livrer des équipements et dispenser des formations aux cinq centres de récupération et de recyclage, auront toutes une incidence sur la demande de HCFC-22. Toutes ces mesures aideront à garantir la pérennité de l'élimination des HCFC.

Conclusion

20. Le système d'octroi de permis et de quotas pour l'importation de HCFC mis en place par le gouvernement du Pérou est opérationnel, et le pays est en conformité avec le Protocole de Montréal et l'Accord conclu avec le Comité exécutif. Une interdiction des importations de HCFC-141b pur est entrée

¹⁰ La Décision 84/92(d) exigeait des agences bilatérales et de mise en œuvre l'application de la politique opérationnelle sur l'intégration des questions de genre tout au long du cycle du projet.

en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Le PGEH progresse. Les douanes ont adopté les codes de SH de 2022 et les agents des douanes ont reçu des informations sur les codes mis à jour. Les instituts de formation et les centres de récupération et de recyclage continuent à être renforcés avec un soutien en équipements et les techniciens de réfrigération continuent à être formés. Un programme volontaire de certification pour les techniciens est en cours d'élaboration et devrait être complètement opérationnel d'ici la fin de la mise en œuvre de la troisième tranche. L'adoption et la mise en œuvre des normes de sécurité et des lignes directrices pour les frigorigènes inflammables progressent et seront terminées pendant la troisième tranche. Le décaissement du financement de la deuxième tranche a atteint 32 pour cent, et le décaissement cumulé représente 71 pour cent du budget total approuvé. Les activités prévues pour la troisième tranche permettront au pays de continuer à satisfaire à ses objectifs et à maintenir les résultats atteints à ce jour.

RECOMMANDATION

21. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Pérou ; et recommande par ailleurs l'approbation globale de la troisième tranche de la phase II du PGEH, et du plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2022-2024, aux niveaux de financement figurant au tableau ci-après.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	466 800	32 676	PNUD
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	83 200	10 816	PNUE

